

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit ECOCOOL 7081 C

Autres moyens d'identification Aucune information disponible.

Usage recommandé: Liquide Travaillant En métal

Restrictions d'emploi: Utilisation industrielle seulement

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur

Fabricant

Nom de la société: FUCHS LUBRICANTS CANADA LTD.

Adresse: 405 Dobbie Drive

Cambridge, ON N1T 1S8

 Téléphone:
 519-622-2040

 Télécopie:
 519-622-2220

Personne à contacter: Technical Services Department

Numéro d'appel d'urgence: 519-622-2040 (Bus. hrs) CANUTEC 1-888-226-8832 (24 hrs)

2. Identification des dangers

Classe de Danger

Dangers pour la Santé

Corrosion ou Irritation de la Peau Catégorie 2
Blessure ou Irritation Grave des Yeux Catégorie 2A
Toxicité pour la reproduction Catégorie 2

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aigüe, orale 17.23 %
Toxicité aigüe, dérmale 27.58 %
Toxicité aiguë, inhalation, 31.2 %

vapeurs

Toxicité aiguë, inhalation, 26.36 %

poussières ou brouillard

% du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue

Éléments d'étiquetage

Symbole de Danger:

SDS_CA 1/12





Mention

d'Avertissement:

Attention

Mention de Danger: Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de Prudence

Prévention: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler

avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après

manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au

savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. EN

CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage: Garder sous clef.

Evacuation: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée,

conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/

internationale.

Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH:

Aucun(e).

3. Composition/informations sur les composants

SDS CA 2/12



Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	huile minérale,	64742-52-5	5 - 10%
Borate Ethanolamide	Borate Ethanolamide,	10377-81-8	1 - 5%
acide borique	Boric acid,	10043-35-3	1 - 5%
Alcohols, C16-18, ethoxylated propoxylated	alcoxylate d'alcool gras,	68002-96-0	0.5 - 1.5%
Dicyclohexylamine	Dicyclohexylamine,	101-83-7	0.5 - 1.5%
2-aminoéthanol	Monoethanolamine,	141-43-5	0.5 - 1.5%
composé de triazine	composé de triazine,	4719-04-4	0.5 - 1.5%
Hexylene glycol	Hexylene glycol,	107-41-5	0.1 - 1%
composé de triazine	composé de triazine,	3960-05-2	0.1 - 1%

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers secours

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer

la bouche.

Inhalation: Transporter à l'air frais. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en

cas de malaise.

Contact avec la Peau: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et

enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever

les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Aucune information disponible.

Dangers: Aucune information disponible.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Consulter un médecin en cas de symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

SDS_CA 3/12



Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction

appropriés:

Eau pulvérisée, brouillard, CO2, agent chimique sec ou mousse standard. Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres

produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction

inappropriés:

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les

flammes.

Dangers spécifiques dus au produit chimique:

La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients. En cas d'incendie,

des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Aucune information disponible.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Les utilisateurs finaux devraient respecter les meilleures pratiques de l'industrie lors de la manipulation et l'utilisation de ce produit.

Les conseils peuvent être trouvés en utilisant la version actuelle de ASTM Standard E1497-05: Standard Practice for Selection and Safe Use of Water-Miscible and Straight Oil Metal Removal Fluids

Contient des amines. Ne pas ajouter de nitrite de sodium ou d'autres agents nitrosants susceptibles de former des nitrosamines cancérogènes. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Verser le produit lentement lorsqu'il est mélangé à de l'eau. Ne pas verser d'eau dans le produit mais verser le produit dans l'eau. Éviter le contact avec la peau.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Éviter tout contact avec des agents comburants. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

SDS CA 4/12



8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Туре	Valeurs Limites d'E	xposition	Source
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités - Brouillard	TWA		1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités - Brouillard	STEL		10 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
	TWA		5 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
acide borique - Inhalable	STEL		6 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
	TWA		2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
acide borique - Fraction inhalable.	8 HR ACL		2 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL		6 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travai 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
acide borique - Fraction inhalable.	STEL		6 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020)
	TWA		2 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020)
acide borique - Fraction inhalable.	TWA		2 mg/m3	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2012)
	STEL		6 mg/m3	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2012)
2-aminoéthanol	TWA	3 ppm	7.5 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
	STEL	6 ppm	15 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
2-aminoéthanol	STEL	6 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
	TWA	3 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)

SDS_CA 5/12



2-aminoéthanol	STEL	6 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
	TWA	3 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
2-aminoéthanol	8 HR ACL	3 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL	6 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
2-aminoéthanol	STEL	6 ppm 15 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
	TWA	3 ppm 7.5 mg/m3	Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
2-aminoéthanol	TWA	3 ppm	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2012)
	STEL	6 ppm	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2012)
Hexylene glycol	CEILING	25 ppm 121 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
Hexylene glycol	CEILING	25 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Hexylene glycol	CEILING	25 ppm	Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), dans leur version modifiée (03 2012)
Hexylene glycol	Ceiling	25 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
Hexylene glycol	CEILING	25 ppm 121 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
Hexylene glycol - Fraction vapeur	TWA	25 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020)
	STEL	50 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020)
Hexylene glycol - Fraction vapeur	TWA	25 ppm	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2017)
Hexylene glycol - Aérosol, inhalable.	STEL	10 mg/m3	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2017)
Hexylene glycol - Fraction vapeur	STEL	50 ppm	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2017)

Contrôles Techniques Appropriés Aucune information disponible.

SDS_CA 6/12



Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra

être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Protection des yeux/du

visage:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la Peau

Protection des

Mains:

Aucune information disponible.

Autres: Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant

aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection Respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Demander l'avis du superviseur sur les normes de protection respiratoire

de la société.

Mesures d'hygiène: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que

lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou

de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être

lavées.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État: liquide

Forme: Aucune information disponible.

Couleur: Orange clair

Odeur: Légère

Seuil de perception de l'odeur: Aucune information disponible.

pH: 9.8

Point de fusion/point de congélation:

Température d'ébullition initiale et

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

intervalle d'ébullition:

Point d'éclair: Non applicable

Taux d'évaporation:Aucune information disponible.Inflammabilité (solide, gaz):Aucune information disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieureAucune information disponible.

(%):

Limites d'inflammabilité - inférieure Aucune information disponible.

(%):

SDS CA 7/12



Limites d'explosivité - supérieure:

Limites d'explosivité - inférieure:

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Densité de vapeur:Aucune information disponible. **Densité:**Aucune information disponible.

Densité relative: 1.004

Solubilités

Solubilité dans l'eau: Soluble

Solubilité (autre):

Coefficient de partition (n-octanol/eau):

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammation:Aucune information disponible. **Température de décomposition:**Aucune information disponible.

Viscosité: Aucune information disponible.

VOC: 11.33 % (Method 24)

2.38 % (ASTM E 1868-10)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Non réactif pendant l'utilisation normale.

Stabilité chimique: Ce produit est stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses:

Aucun(e)(s) dans les conditions normales.

Conditions à éviter: Éviter tout chauffage ou contamination.

Matières incompatibles: Aucune information disponible.

Produits de décomposition

dangereux:

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Nocif par inhalation.

Contact avec la Peau: Provogue une irritation cutanée.

Contact oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Peut être nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Aucune information disponible.

SDS CA 8/12



Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

Ingestion: Aucune information disponible.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: ETAmél: > 5000 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: ETAmél: > 5000 mg/kg

Inhalation Produit:

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Aucune information disponible.

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

SDS_CA 9/12



Produit: Une étude humaine de la population de travailleurs de borate exposée au

travail n'a montré aucun effet néfaste sur la reproduction. Les études chez l'animal indiquent que l'acide borique réduit ou inhibe la production de sperme, provoque une atrophie testiculaire et, lorsqu'il est administré à des animaux gravides pendant la gestation, peut provoquer des modifications du développement. Ces études sur les aliments pour animaux ont été menées dans des conditions d'exposition chronique, entraînant des doses dépassant

de nombreuses fois celles qui pourraient résulter de l'inhalation de

poussières en milieu professionnel.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

Autres effets: Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

SDS CA 10/12



Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Aucune information disponible.

Mobilité dans le sol:
Autres effets néfastes:

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois

nationales, régionales ou locales. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. C'est la responsabilité de l'utilisateur de produit ou du propriétaire pour déterminer au moment de la disposition,

qui se perdent les règlements doivent être appliqués.

Emballages Contaminés: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le

traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

TDG

Non réglementé.

IMDG

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

15. Informations relatives à la réglementation

Réglementations fédérales du Canada

Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Non réglementé

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5 Non réglementé

SDS CA 11/12



Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI Non réglementé

Gaz à effet de serre

Non réglementé

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

Date de Publication: 02/24/2023

Date de Révision: 02/23/2023

Version n°: 1.4

Autres Informations: Aucune information disponible.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes.

Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.

SDS_CA 12/12